

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 1 4 MARS 2013

Dossier complete

N° d'enregistrement F054_13_P0082

1. Intitulé du projet

Route départementale n°743 - Création de voies de raccordement d'accès au centre-bourg d'Echiré

2. Identification du maître d'auvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil général des Deux-Sèvres

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. Thierry CHOUETTE, Directeur Ecogestion des Routes

RCS / SIRET

Forme juridique Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du cade de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° b) RD 21000V/5 6° d) 6° e)	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique 6° d) 4 voies de raccordement d'une longueur totale de 1 950 m 6° e) giratoire d'un rayon de 20 m (surface aménagée 6 000 m²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Projet d'infrastructure routière:

S'appuyant sur la présence de l'ouvrage existant de franchissement de la Rd 107 au dessus de la RD 743, le projet consiste à aménager des bretelles de raccordement entre la Rd 743 et la Rd 107 et ainsi créer un point d'échange dénivelé.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Situé au nord ouest de Niort, la commune est desservie par la Rd n°743 par 2 points d'échange:

- * Accès au sud par la zone d'activités Echiré Le Luc, situé à environ 3 km du centre-bourg;
- * Accès au nord, par un échangeur complet au lieu-dit Androlet, situé à environ 1 km du centre-bourg.

Le nouvel aménagement a pour objectif d'assurer une meilleure accessibilité au centre-bourg et aux services. Au regard du trafic existant, celui-ci permettra de détourner le trafic local de la zone d'activités du Luc et éviter ainsi les conflits d'usage.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La solution retenue consiste à s'appuyer sur l'ouvrage de franchissement de la RD 107 sur la RD 743 pour créer le nouveau point d'échange. L'opération comprendra deux phases de réalisation:

- une première phase comprenant la réalisation des branches de raccordements Est à la RD 743 et de la voie de jonction à la RD 107 (coté Echiré - raccordement sur le giratoire existant)
- une seconde phase comprenant la réalisation des voies de raccordement Ouest à la RD 743, du giratoire commun à la RD 107 (coté Bois Berthier création d'un giratoire d'échange)

L'objectif de mise en service est le suivant:

-1ère phase : 2014

-2ème phase : 2016 (en fonction des capacités financières des financeurs)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic attendu sur cet échangeur est de l'ordre de 1 000 véhicules/jour.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité administrat dossier(s) d'autorisation(s).	trative(s) d'autorisation le projet d ive de l'Etat compétente en m	a-t-i l été ou se natière d'envi	ra-t-il soumis ? ironnement devra é	≩tre jointe au(x)
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédur	e d'autorisation ce formulaire est	rempli		
Études d'impact, Déclar de la loi sur l'eau	ation d'utilité publ	ique, au	torisation au	ı titre
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) c	de l'opération -	préciser les unités de	mesure utilisées
	rt vers Echiré ré vers Parthenay thenay vers Echiré			leur
4.6 Localisation du projet				
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : ECHIRE (79 410)	fd), 8°, 10°, 18 Long. 0° 2 Long. 0° 2		11° ef 42°: 1° 23 ' 04,4" N 1° 23 ' 27,5" N 1° 23 ' 21,6" N
 4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet on 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programe Si oui, de quels projets se compose le 	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu utorisé ? ume de travaux ?		Oui Oui Oui	Non X Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

•	धनाधार	ne envionneme	male de la zone a implantation envisage		
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des s	ols sur l	e lieu de votre pi	rojet ?		
Terre agricole cultivée					
Existe-t-il un ou plusieurs do concernés) réglementant l'o			(ensemble des documents d'urbanisme	Oui X Non	
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet POS en vigueur depuis le 22/02/2001 (dernière modification le 26/06/2009) Réflexion sur un PLU depuis décembre 2009 (projet validé déc. 2012)					
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	e ou les	documents ont-i	ils fait l'objet d'une évaluation	Oui Non	
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivan http://www.developpement	t, par to	ous moyens utiles,	, notamment à partir des informations disp	oonibles sur le site internet	
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?		
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		\boxtimes			
en zone de montagne ?		X			
sur le territoire d'une commune littorale ?		X			
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		\mathbf{X}			
sur un territoire couvert par un plan de prévention du				Participation of the second se	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		$\overline{\mathbf{X}}$	
dans une zone humide ayant fait l'objet a'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?		X	
approuvé ?) E 44-941 - 474-94714		
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	Le projet n'est pas inclus dans le périmètre de protection rapproché, mais il jouxte celui du captage de la Couture (Cf. carte jointe)
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	La commune d'Echiré n'est pas couvert par le site Natura 2000. Cependant, certaines espèces protégées au titre de NATURA 2000 sont régulièrement observées (données issues de l'évaluation environnementale du PLU). (Cf. carte jointe)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	X		Le château de Coudray-Salbart - classé MH - distance de 2 200 m Le château de La Taillée - inscrit MH - distance de 1 500 m Le château de Mursay - classé MH - distance de 3 500 m (Cf. carte jointe)

6. Caractéristiques de l'impact palentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		$\overline{\mathbf{X}}$	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes	
Ressources	est-Il excédentaire en matériaux ?	X		
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		\mathbf{X}	
¥	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes?	\mathbf{X}		
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		\mathbf{x}	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		\mathbf{X}	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X X	
Commodités de volsinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		\square	Le projet est indirectement concerné par des émissions de nuisances sonores dans la mesure où il est raccordé à la Rd 743, qui est classée en catégorie 3.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		\overline{X}	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux de ruissellement de voirie des bretelles créées seront envoyées dans les réseaux d'assainissement EP de la Rd 743 et de la Rd 107. Le réseau d'assainissement des voies créées sera étanché afin de tenir compte de la proximité du périmètre rapproché du captage de la Couture.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un secteur aux enjeux environnementaux modérés hormis la proximité du périmètre rapproché du captage de la Couture (pris en compte par un étanchement du réseau d'assainissement des eaux pluviales des voies créées).

Le dossier de police de l'eau, qui devra être réalisé pour cette opération, précisera les dispositions spécifiques prises en compte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publiée ;
- 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
- Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
- Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos

5 aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Planches de l'état des lieux environnemental du SCOT de la Communauté d'Agglomération d Niort Planches du Plan local d'Urbanisme de la commune d'Echiré

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à NIORT le,

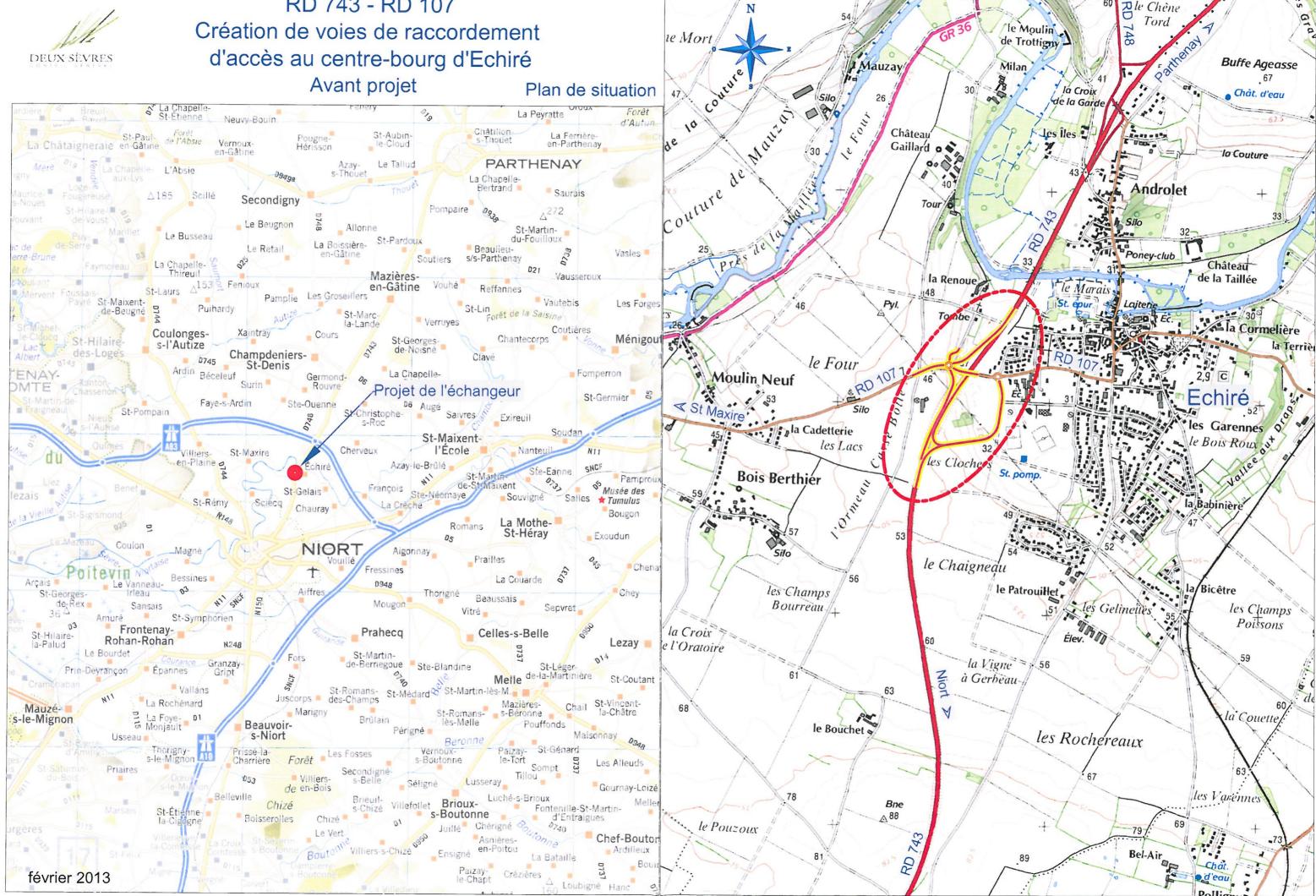
P/le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Ecogestion des Roules

Signature

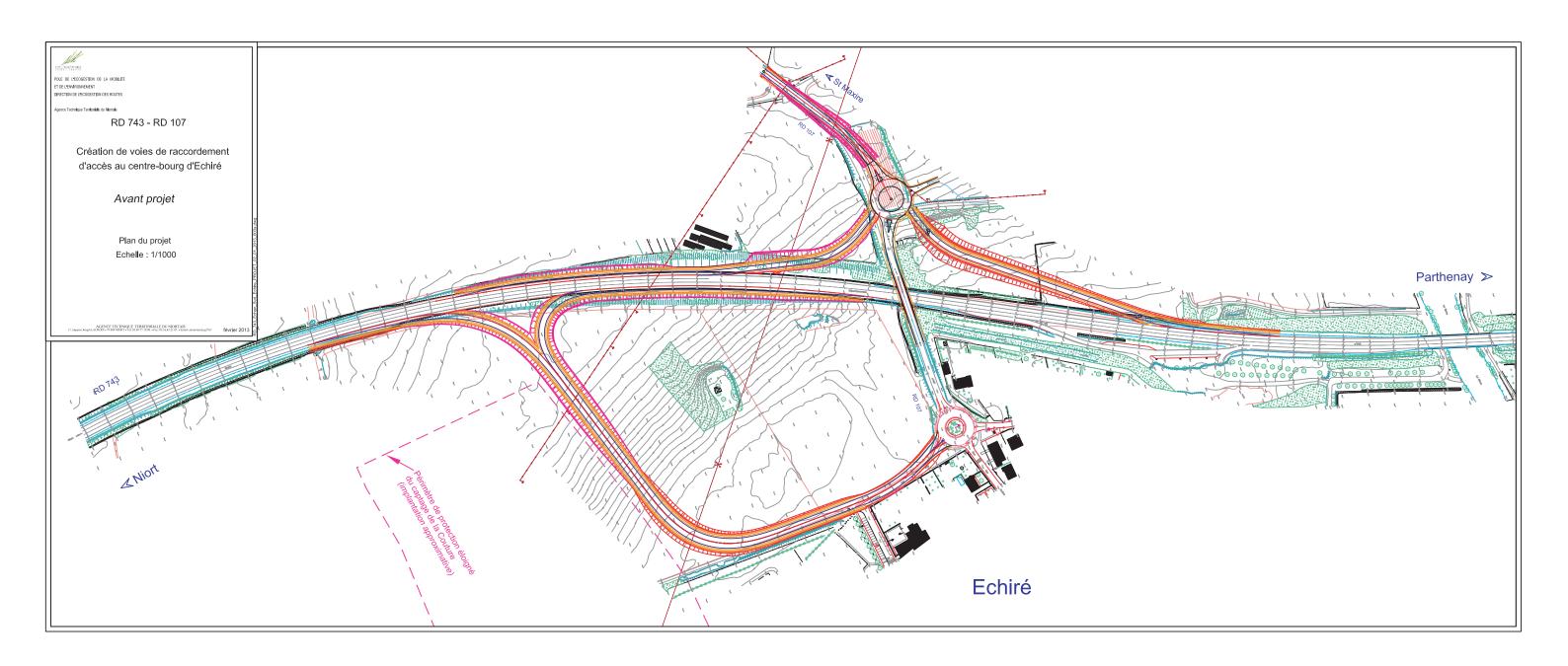
Thierry CHOUETTE



RD 743 - RD 107 Création de voies de raccordement d'accès au centre-bourg d'Echiré



Ble Chêne



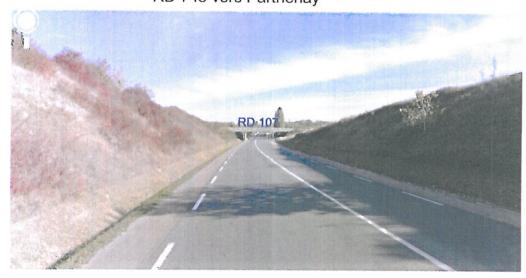
RD 743 vers Parthenay



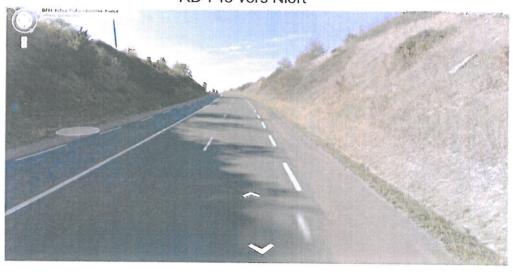
RD 743 vers Niort



RD 743 vers Parthenay



RD 743 vers Niort



RD107 vers St Maxire



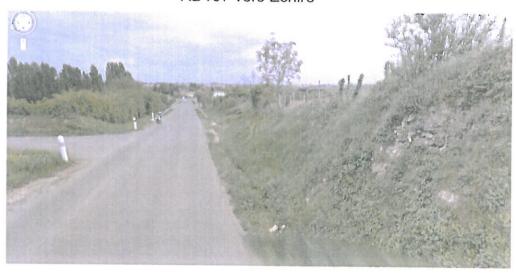
RD107 vers Echiré



RD107 vers St Maxire



RD107 vers Echiré



Vue de l'O.A. RD 107 vers Niort



Vue de l'O.A. RD 107 sur la future zone



Vue de I 'O.A. RD 107 vers Parthenay



Vue du giratoire RD 107 sur la future zone



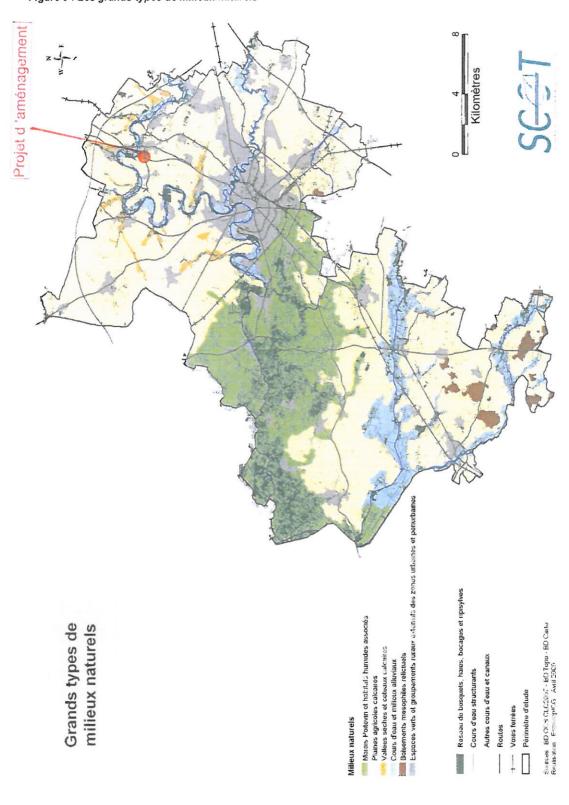


Figure 9 : Les grands types de milieux naturels

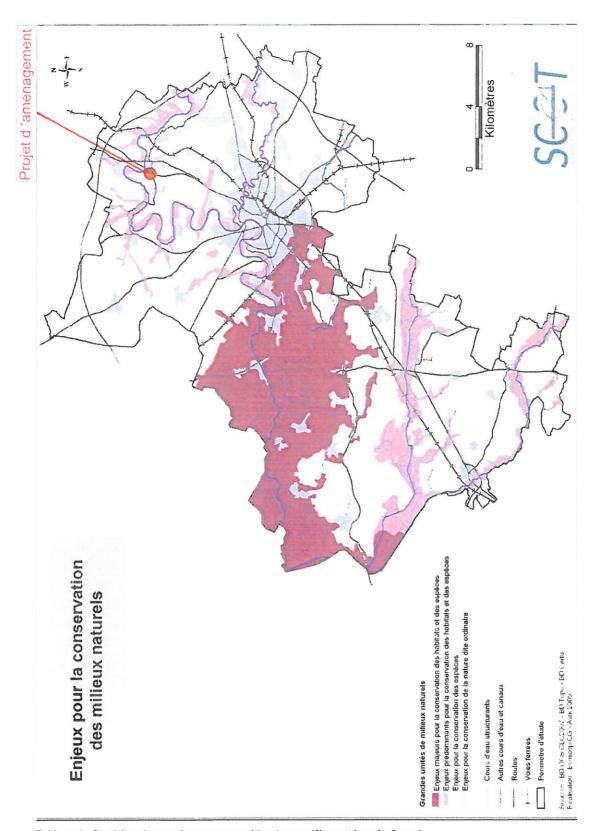
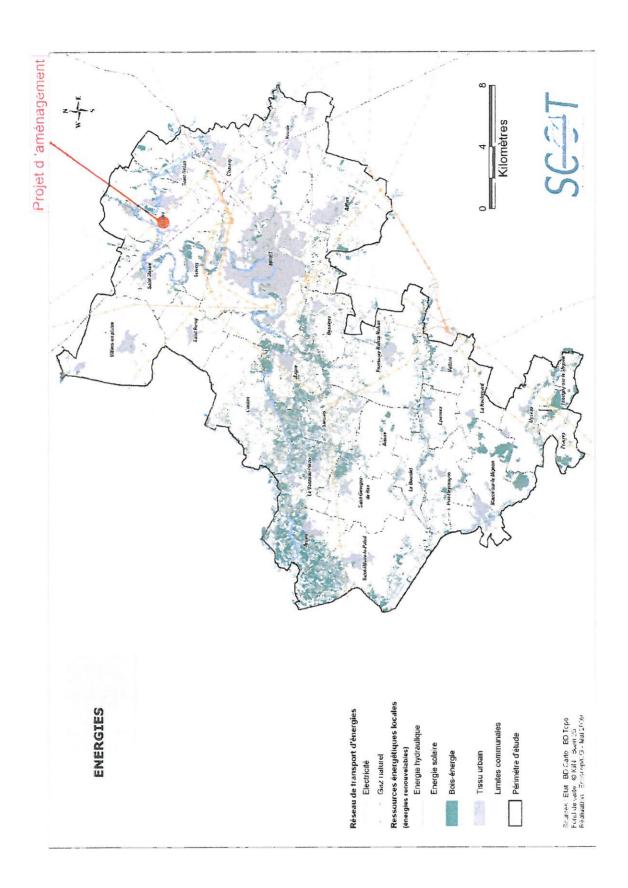
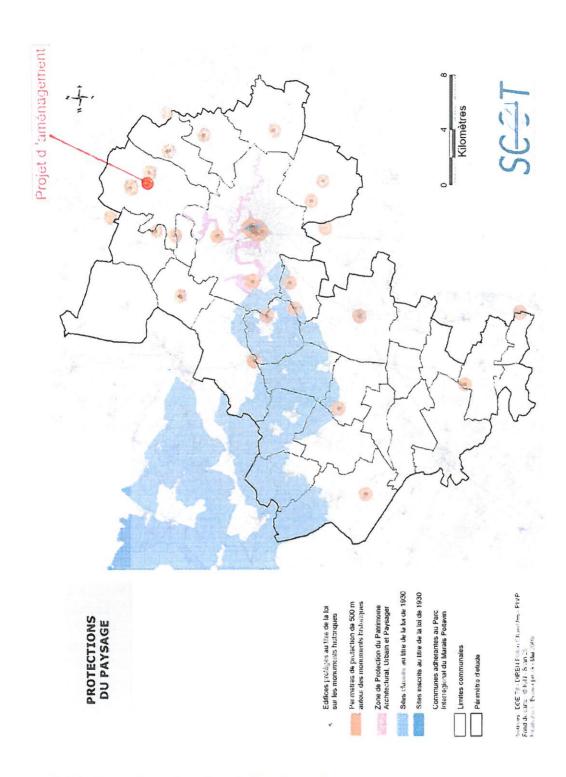


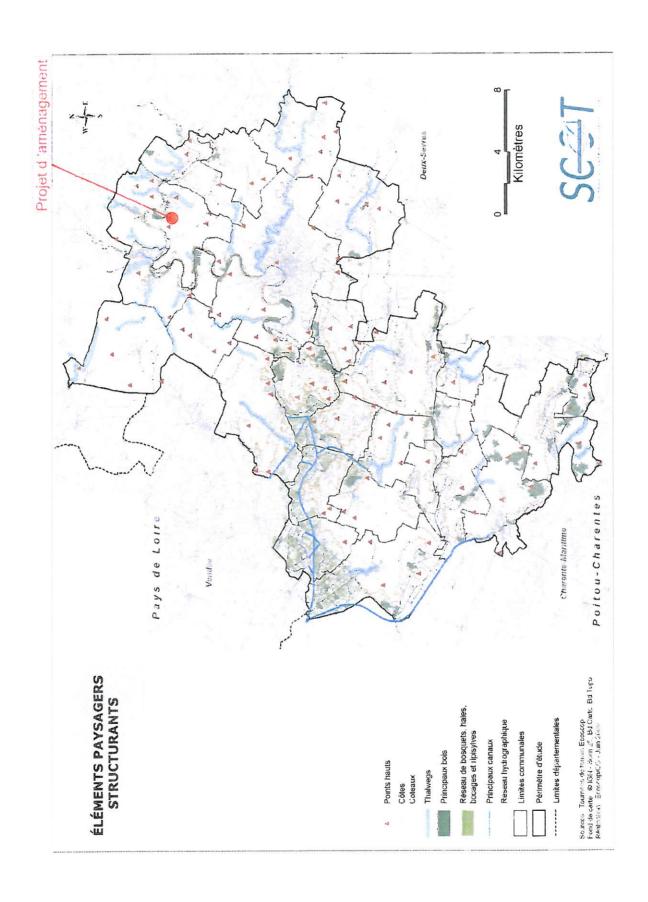
Tableau 4 : Synthèse des espèces remarquables (mammifères et herpétofaune)





3.4.1 Les sites classés et sites inscrits

La protection au titre des sites a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.



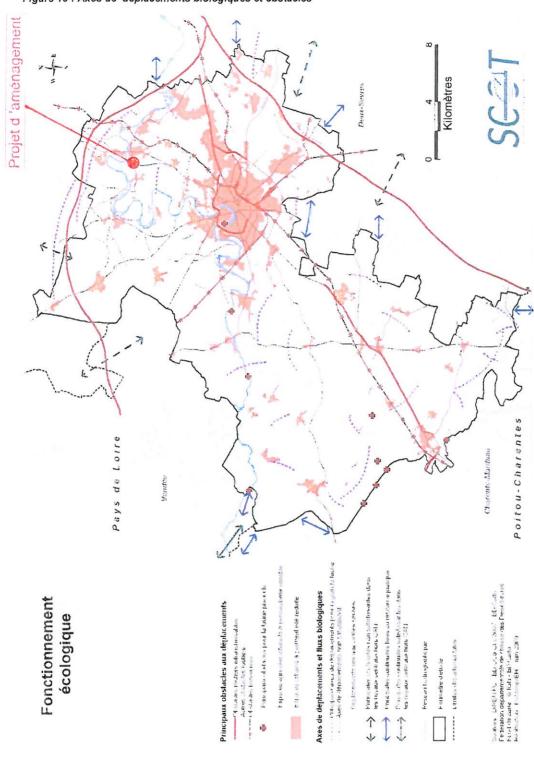
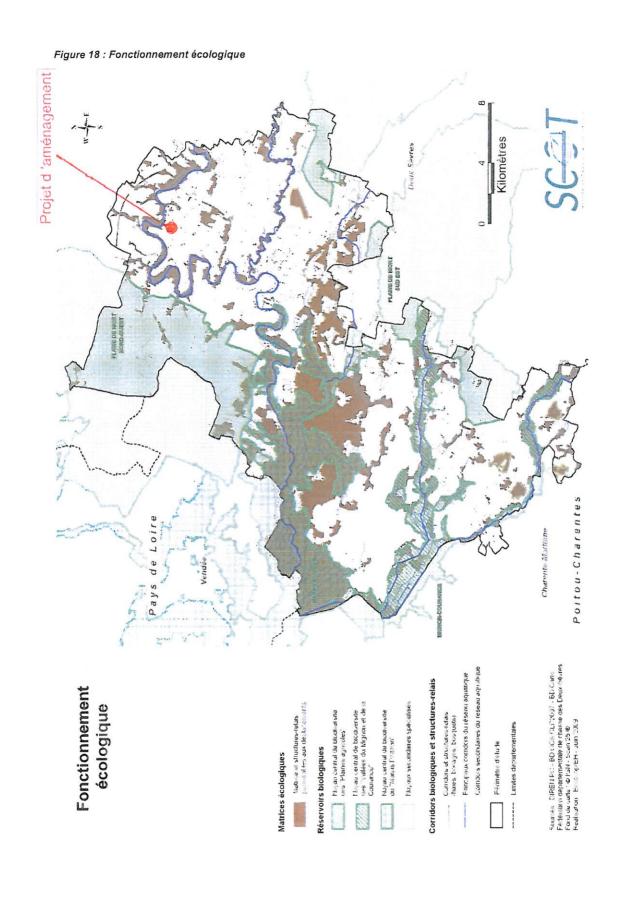


Figure 19 : Axes de déplacements biologiques et obstacles



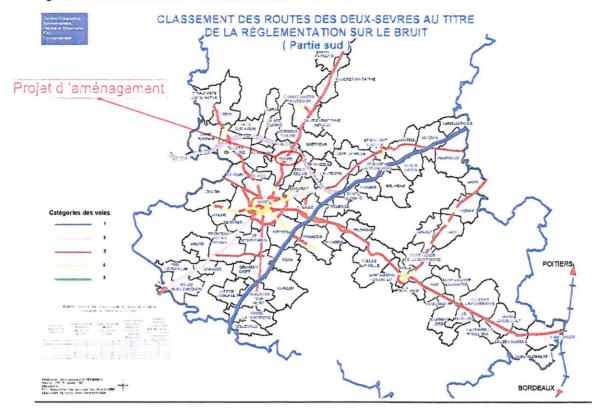
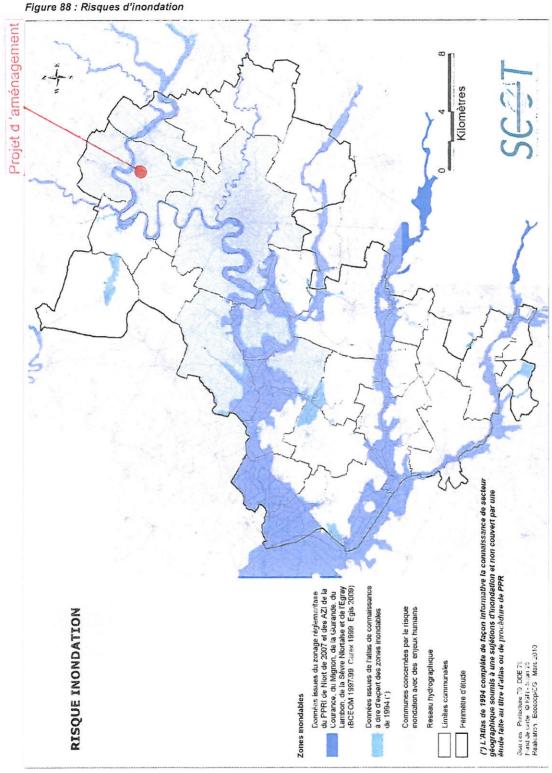
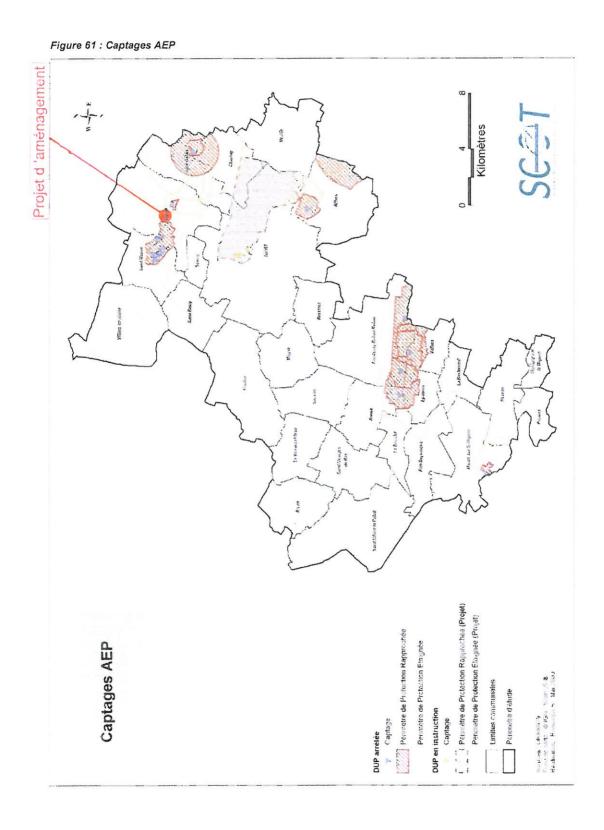
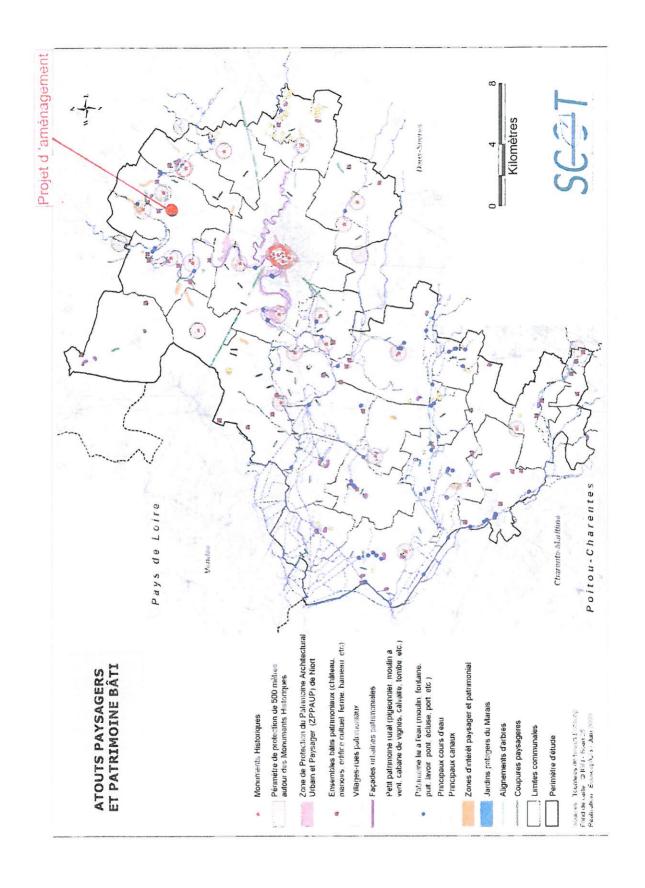


Figure 84 : Classement des routes des Deux-Sèvres au titre du bruit







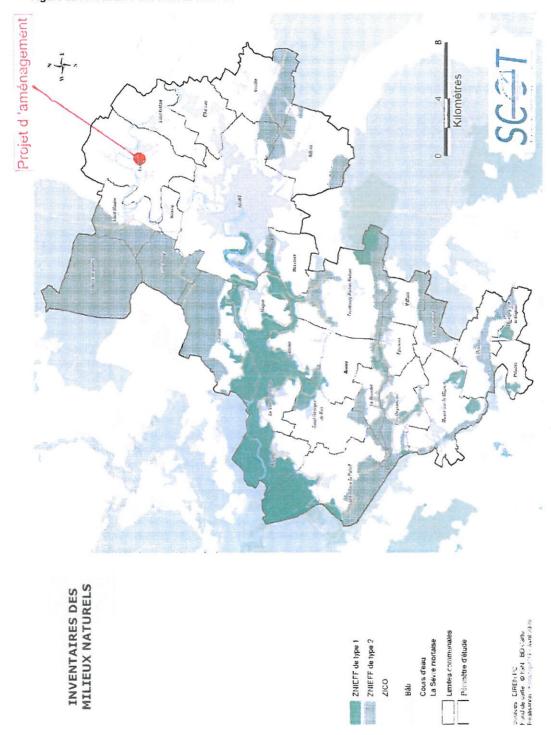
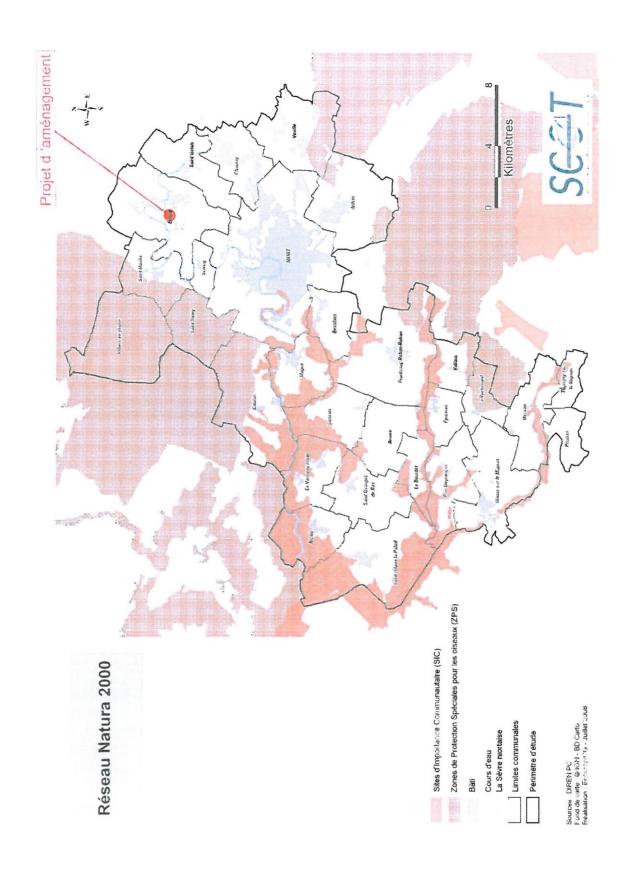


Figure 22 : Inventaire des milieux naturels



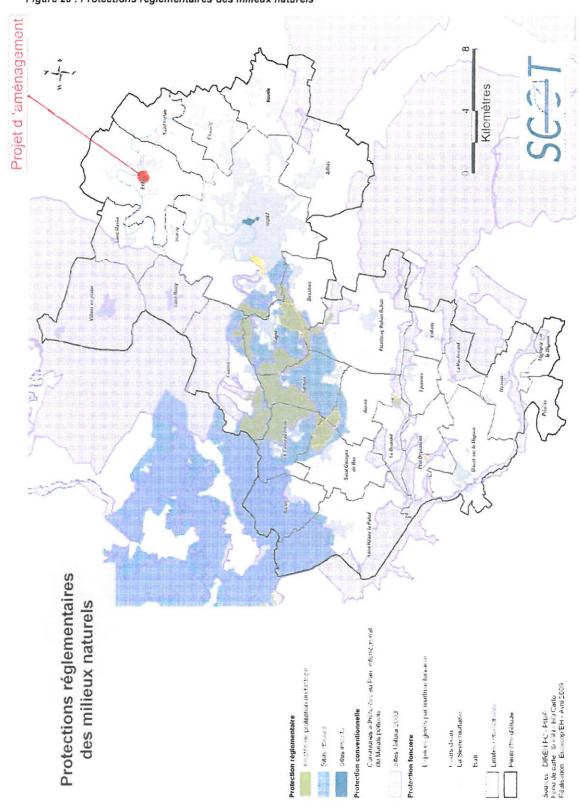
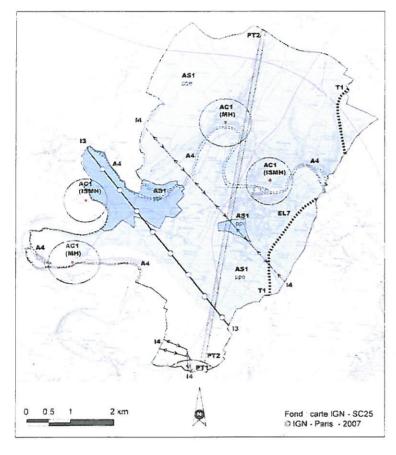


Figure 20 : Protections réglementaires des milieux naturels

2.3.3. Les servitudes d'utilité publique et autres éléments d'information

A. Les servitudes d'utilité publique



Les servitudes d'utilité publique entraînent des limitations au droit d'occuper ou d'utiliser le sol.

Police des eaux - A4

Servitude applicable aux terrains riverains de la Sèvre niortaise, cours d'eau non domanial

Monuments historiques - AC1

- .Ruines du château de Coudray-Salbart.
- .Ruines du château de Mursay.
- .Château de la Taillée.
- .Débord du château d'Oriou sur Saint-Maxire.

Conservation des eaux - AS1

.Périmètres de Protection Immédiat et de Protection Rapproché du captage de la Couture

.Périmètres de Protection Immédiat, Rapproché et Eloigné des captages de Beaulieu, la Grande Prairie, l'Aleigne et la Vieille Foye

Canalisation de gaz - 13

Loubillé - Coulonges-sur-l'Autise (artère de Vendée).

Electricité - 14

225 kV Niort Val de Sèvres

Télécommunications - PT1

Télécommunications - PT2

.Liaison hertzienne Saint-Gelais - Saint Martin-du-Fouilloux. Décret du 24/04/75 .Liaison hertzienne Saint-Gelais - Champdeniers-Saint-Denis. Décret du 16/07/84

Voie ferrée - T1

Ligne de chemin de fer Niort / Parthenay